

ACTIVITÉS PRIORITAIRES DU PIP 4 (2024-2025)

*Note : ce document constitue une annexe au document de travail DT 10.1 de la 31^e CP
relative aux activités prioritaires pour le PIP 4 (2024-2025)*

OBJECTIF RÉGIONAL 1
**Les communautés océaniques voient leur
résilience au changement climatique renforce**

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée

PIP4
2024- 2025

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
RO1.1 Renforcer la capacité des Membres insulaires océaniques à encadrer, prioriser et gérer, au niveau national, l'adaptation au changement climatique (ACC), l'atténuation (EDN) et la réduction des risques de catastrophes (RRC), en vue d'accomplir leurs objectifs nationaux en termes d'environnement et de développement, et de satisfaire à leurs obligations volontaires et légales en vertu des accords conclus aux niveaux régional et international.	RO1.1.0 Capacité renforcée des membres des îles océaniques afin de gérer les programmes CCR nationaux (ACC, développement à faible intensité de carbone, CDN, réduction des risques de catastrophes) pour réaliser les objectifs en matière de développement dans le cadre d'accords internationaux régionaux et internationaux	RO1.1.1: Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une aide dans l'élaboration ou l'évaluation de leurs politiques, législation ou plans stratégiques visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Appui de trois États insulaires du Pacifique dans la mise en œuvre de leurs demandes de contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'assistance de la phase 3 du Pôle des contributions déterminées au niveau national, allant de juillet 2022 à août 2023 : <ul style="list-style-type: none"> Tuvalu : recrutement d'un consultant pour élaborer une base de données sur les gaz à effet de serre de Tuvalu. Nauru : recrutement de deux consultants séparément pour les deux demandes de CDN soumises au Pôle des contributions déterminées au niveau national. Samoa : recrutement d'un consultant pour la demande de CDN et pour le financement d'activités d'agroforesterie pour la deuxième demande. Établissement de partenariats avec des instituts de recherche pour organiser des séminaires en ligne sur les derniers rapports du GIEC (ClimSA/PCCC). l'intermédiaire de Tomai Pacifique concernant les questions liées à la résilience face au changement climatique Appui de 14 petits États insulaires du Pacifique en développement dans les négociations avant, pendant et après les conférences des parties de la CCNUCC et les réunions connexes (Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, Mobilisation internationale autour des changements climatiques [ICCE]). Tenir informé le groupe de travail du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique des activités du PROE pertinentes et applicables qui contribuent à la mise en œuvre des actions et des objectifs du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP).
		RO1.1.2: Mai Les considérations relatives à résilience face aux changements climatiques sont intégrées dans les plans de développement opérationnel nationaux dans cinq États et territoires insulaires océaniques nstreamed	<ul style="list-style-type: none"> Appui d'au moins trois États insulaires du Pacifique (Tuvalu, Nauru et États fédérés de Micronésie) dans la mise en œuvre de leurs plans et programmes nationaux d'adaptation et dans la planification nationale de l'adaptation.
		RO1.1.3: Au moins 45 % des représentant-es des États et territoires insulaires océaniques formé-es dans les programmes de renforcement des capacités en matière de résilience face aux changements climatiques sont des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en matière de résilience face aux changements climatiques dans les États et territoires insulaires océaniques (en présentiel, en ligne, ou de façon hybride) (Centre océanien sur le changement climatique [PCCC]) Élaboration d'un plan durable de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC).
		RO1.1.4: Au moins sept États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'un appui dans le renforcement de leurs capacités en matière de communication, de plaidoyer et de diffusion des informations sur la résilience face aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la base de données sur les technologies et techniques d'atténuation et d'adaptation pour le Portail océanien sur les changements climatiques.
		RO1.1.5: Au moins sept États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'un appui dans l'élaboration de produits d'information et de courtage des connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion continue de la note conceptuelle sur l'élargissement de l'appui en matière d'application des connaissances sur le climat en vue de renforcer l'appui de la part des partenaires (Partenariat pour le Bureau météorologique océanien [PMDP], ClimSA, Centre océanien sur le changement climatique [PCCC]). Organisation d'un dialogue sur l'échange de connaissances et une collaboration Sud-Sud avec le Centre de la Communauté des Caraïbes sur le changement climatique (5Cs), Projets de plans nationaux d'adaptation (PAN), Partenariat pour le Bureau météorologique océanien (PMDP), ClimSA, Centre océanien sur le changement climatique (PCCC).
		RO1.1.6: Au moins cinq États insulaires du Pacifique ont vu leurs capacités renforcées au moyen de technologies, d'outils et de pratiques d'adaptation novatrices visant à faire face aux difficultés causées par les changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Conception et organisation d'une formation en ligne sur le suivi et l'évaluation (Centre océanien sur le changement climatique [PCCC]). Développement d'une plateforme d'innovation en ligne destinée à lever les obstacles au développement posés par les changements climatiques (Centre océanien sur le changement climatique [PCCC]).

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée

PIP4
2024- 2025

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
RO1.2 Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes vulnérables des îles du Pacifique en mettant en œuvre des approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique, y compris des réponses à l'acidification des océans et à l'élévation du niveau de la mer, afin de maintenir la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques qui soutiennent les moyens de subsistance et le développement durable	RO1.2.0 Réduction des pressions multiples sur les écosystèmes vulnérables des îles du Pacifique par la mise en œuvre d'approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique, y compris les réponses à l'acidification des océans et à l'élévation du niveau de la mer, afin de préserver la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques qui soutiennent les moyens de subsistance et le développement durable.	RO1.2.1: Au moins trois États et territoires insulaires océaniques intègrent des initiatives d'adaptation écosystémique dans leur plan national d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'intégration des initiatives d'adaptation écosystémique dans le plan national d'adaptation des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué et des Tuvalu (Projets de plans nationaux d'adaptation [PAN]).
		RO1.2.2 Au moins deux États ou territoires insulaires océaniques mettent en œuvre des initiatives d'adaptation écosystémique dans les écosystèmes insulaires vulnérables pour répondre aux incidences des changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du concept de l'appel à propositions de l'Initiative KIWA sur le renforcement de la résilience des communautés côtières face aux changements climatiques dans les États insulaires du Pacifique en s'appuyant sur les connaissances et les pratiques traditionnelles et sur la protection de la biodiversité Phase de lancement suivie de la mise en œuvre de la phase 2 du Projet sur l'adaptation écosystémique du Pacifique au changement climatique (PEBACC) financé par l'Initiative Kiwa (Écosystèmes insulaires et océaniques [EIO]). Gestion des écosystèmes intelligente face au climat dans la province de Ra (Fidji) financée par le Programme Pacific BioScapes de l'Union européenne dans les petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. (Écosystèmes insulaires et océaniques [EIO]).
		RO1.2.3 Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques sont formés aux approches d'adaptation écosystémique ou à leur mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un outil de planification locale d'intervention rapide (LEAP) pour les solutions de conservation au niveau communautaire afin de réduire la vulnérabilité humaine face aux changements climatiques et à la pollution terrestre en Micronésie (Écosystèmes insulaires et océaniques [EIO]).
RO1.3 Renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de projections à long terme et d'amélioration des services climatiques afin de soutenir la prise de décision et la coordination des membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique	RO1.3.0 Optimisation des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en renforçant les capacités en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique.	RO1.3.1: Au moins cinq États insulaires du Pacifique bénéficient d'un appui pour l'élaboration ou la révision de leurs politiques, législation ou plans stratégiques visant à renforcer les opérations des services météorologiques et hydrologiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Travailler en coordination avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), par l'intermédiaire du Partenariat pour le Bureau météorologique océanique (PMDP), pour appuyer deux États insulaires du Pacifique supplémentaires en plus des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) du Samoa, des Kiribati, des Tonga et de Nauru, afin d'élaborer ou de réviser les législations, les politiques et les stratégies (ClimSA).
		RO1.3.2: Au moins cinq États insulaires du Pacifique ont des programmes portant sur les savoirs traditionnels à l'appui de leurs systèmes nationaux d'alerte rapide.	<ul style="list-style-type: none"> Conception de programmes portant sur les savoirs traditionnels dans trois États insulaires du Pacifique (Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac], Fonds vert pour le climat [FVC]-PNUE) Organisation de formations sur la collecte, la conservation et le suivi des indicateurs de savoirs traditionnels météorologiques et climatiques pour au moins dix États insulaires du Pacifique (Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac], Fonds vert pour le climat [FVC]-PNUE). Appui des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) pour le développement des savoirs traditionnels et l'intégration de ces savoirs dans les systèmes de prévisions et d'alerte météorologiques (Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac])
		RO1.3.3: Au moins dix États insulaires du Pacifique ont amélioré leur communication d'informations climatiques aux secteurs et aux populations pour la prise de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce communautaires et de systèmes fondés sur les savoirs traditionnels dans au moins sept pays Membres (Système d'alerte précoce aux risques climatiques [CREWS]). Collaboration avec les services météorologiques et hydrologiques nationaux pour élaborer des produits de communication à destination des populations fondés sur les savoirs traditionnels des pays (Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac], Fonds vert pour le climat [FVC]-PNUE) Procéder à une évaluation des besoins des courtiers de connaissances du Pacifique afin d'informer la conception d'outils sur mesure pour les utilisateurs finaux des services climatiques (ClimSA).

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée

PIP4
2024- 2025

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
			<ul style="list-style-type: none"> Installation d'équipements d'observation météorologique et amélioration des infrastructures TIC au Samoa, aux Kiribati, aux Tonga et à Nauru afin d'améliorer les services climatiques. Installation d'un système de radar météorologique en bande C au Vanuatu (ClimSA). Développement d'outils et de produits sur mesure pour l'agriculture et la réduction des risques de catastrophe au Samoa et aux Kiribati (ClimSa). Organiser des événements parallèles lors de la Conférence sur la résilience du Pacifique, de la Conférence sur la réduction des risques de catastrophe et des réunions sectorielles régionales sur l'agriculture, en aidant les services météorologiques et hydrologiques nationaux et les parties concernées à présenter le processus d'intégration et l'importance de l'intégration des services climatologiques. (ClimSA). Organiser des ateliers nationaux au Samoa et aux Kiribati sur le processus d'intégration et l'importance de l'intégration dans les politiques et stratégies nationales (ClimSA). Organiser trois formations infrarégionales et deux formations nationales (Samoa et Kiribati) sur les médias et la communication en matière de prévisions saisonnières et infrasaisonnières, les prévisions sectorielles et les produits de surveillance du climat (ClimSA).
		<p>RO1.3.4: Le Centre océanien sur les changements climatiques est reconnu par l'OMM comme pleinement opérationnel ; il fournit ses services et informations climatologiques à l'ensemble des dix Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre régional sur les changements climatiques du Pacifique est reconnu par l'OMM comme pleinement opérationnel (ClimSA). Développement d'un site Internet indépendant pour le Centre régional sur les changements climatiques du Pacifique (ClimSa). Appui à la réunion du comité de gestion du Centre régional sur les changements climatiques, y compris au Secrétariat (ClimSA). Créer une plateforme d'interface utilisateur pour l'agriculture et pour la réduction des risques de catastrophe pour le Samoa et les Kiribati (ClimSA). Accueillir le Forum sur les perspectives climatiques pour les îles du Pacifique (PICOF) deux fois par an, contribuer à l'organisation des Forums nationaux sur les perspectives climatiques (NCOF) et de sessions consacrées au climat destinées aux différents secteurs (ClimSA, Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac]) Réaliser des études de cas ciblées sur différents secteurs, démontrant l'application et l'utilité de la prise de décisions fondée sur les sciences du climat (ClimSa). Organiser des forums en ligne mensuels sur les prévisions climatiques, élaborer des documents d'orientation sur le phénomène El Niño-Oscillation australe (ENSO), sur le suivi des sécheresses et sur les prévisions de cyclones tropicaux, et les diffuser aux services météorologiques et hydrologiques nationaux (ClimSA, Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac]).
		<p>RO1.3.5: Au moins 60 % des recommandations de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS) et du Conseil météorologique du Pacifique (CMP) ont été appliquées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner et appuyer la mise en œuvre des résultats attendus du CMP, dont l'organisation de réunions régulières des six panels du CMP et l'harmonisation des projets et des partenaires en vue de l'obtention des résultats attendus du CMP. Appuyer la mise en œuvre et la dotation de moyens du Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique (Ministères des Affaires étrangères et du Commerce australien et néo-zélandais).
		<p>RO1.3.6: Au moins 12 États insulaires du Pacifique ont accès à des informations climatologiques fiables pour la planification, la négociation et la prise de décisions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des informations climatologiques fiables seront produites afin que les États insulaires du Pacifique puissent fournir des services de qualité à leurs secteurs et à leurs communautés (ClimSA, Programme d'appui au climat et aux océans dans le Pacifique [COSPPac]).

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
RO1.4 Aider les membres des îles du Pacifique à accéder et à gérer les finances liées au changement climatique et leurs processus d'accréditation nationaux	RO1.4.0 Renforcement des institutions nationales des membres insulaires océaniques via un accès aux financements dédiés au changement climatique et aux processus d'accréditation nationaux.	RO1.4.1: Au moins trois États insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une aide au renforcement institutionnel pour améliorer leur accès au financement de l'action climatique	<ul style="list-style-type: none"> Aider les États insulaires du Pacifique à concevoir des modalités pertinentes en matière de gouvernance et d'institutions, et à évaluer les modalités existantes, pour faciliter leur accès au financement de l'action climatique. Appuyer l'élaboration et l'organisation de formations professionnelles sur le financement de l'action climatique. Faciliter climate finance related capacity Faciliter le développement des capacités et la formation en matière de financement climatique en collaboration avec des partenaires tels que le Climate Finance Advisors Network (CFAN) et les autres parties prenantes pertinentes dans la région du Pacifique..
		RO1.4.2: Au moins trois États insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une assistance technique en vue de l'amélioration de leurs systèmes nationaux pour faciliter leur accès au financement de l'action climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique à au moins trois États insulaires du Pacifique (Nioué, République des Îles Marshall, Nauru, Îles Salomon) en vue de renforcer leurs mécanismes et systèmes nationaux de planification pour faciliter leur accès au financement bilatéral et multilatéral de l'action climatique Concevoir des projets de préparation tirant parti du financement de l'action climatique pour au moins trois États insulaires du Pacifique, en collaboration avec l'Unité de coordination de projets Contribuer à l'élaboration de notes conceptuelles et d'idées de projets dans au moins deux États et territoires insulaires océaniques (Kiribati, Îles Salomon et PNG)
		RO1.4.3: Au moins quatre projets sont soumis ou approuvés pour le PROE en tant qu'organisme régional de mise en œuvre et organisme accrédité pour le financement de l'action climatique	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des projets phares pour la lutte contre les changements climatiques, en collaboration avec l'Unité de coordination des projets (OG2.2.1) Élaborer le financement de préparation de projet de Papouasie-Nouvelle-Guinée de la Conservation Society of Pohnpei (CSP) et soumettre la proposition au Fonds vert pour le climat Garantir les demandes de financement de préparation de projet pour l'élaboration du Programme One Pacific et de propositions de SolCIEWS Avancer dans l'élaboration de la note conceptuelle du Fonds pour l'adaptation des Îles Salomon en vue de l'élaboration de la proposition. Aider à la finalisation de la proposition de plan national d'adaptation de Nioué en vue de sa soumission au Fonds vert pour le climat, notamment en tenant compte des observations de la révision de la proposition par le Fonds. Contribuer à la soumission d'une demande de reconduction au Fonds d'adaptation afin de faciliter la prolongation du projet du Fonds d'adaptation des États fédérés de Micronésie au-delà de mars 2024..
RO1.5 Aider les Membres des îles du Pacifique à élaborer des réponses politiques aux questions des pertes et des dommages, du changement climatique et de la mobilité des populations induite par les catastrophes	RO1.5.0 Les Membres des îles océaniques ont instauré des mesures en cas de décès, blessures et dommages matériels, ainsi que pour la mobilité des populations liée à une catastrophe.	RO1.5.1: Au moins un État insulaire du Pacifique a bénéficié d'une aide pour l'élaboration de cadres de réponse à des problèmes de pertes ou dommages.	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des projets destinés à renforcer les réponses régionales et nationales face aux problèmes de pertes et dommages. Instaurer un dialogue régional sur les pertes et dommages causés par les changements climatiques Appuyer la recherche et le courtage de connaissances sur les pertes et dommages causés par les changements climatiques afin de soutenir la mise en œuvre du Fonds pour les pertes et dommages et de contribuer à l'identification des besoins nationaux dans ce domaine
		RO1.5.2: La base de données sur les pertes et des dommages est tenue à jour dans cinq États insulaires du Pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'identification des besoins en matière de pertes et de dommages en se fondant sur des études de cas, des travaux de recherche, des mécanismes de planification nationaux, ainsi que sur l'évaluation globale des risques liés aux changements climatiques dans le Pacifique et sur les résultats des réunions et des ateliers des conférences des Parties de la CCNUCC et du Comité de transition.

OBJECTIF RÉGIONAL 2
Les peuples océaniques bénéficient
d'écosystèmes insulaires et océaniques sains
et résilients

OBJECTIF RÉGIONAL 2: Les populations du Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

PIP4
2024- 2025

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>RO2.1 Gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers ; l'atténuation des impacts des activités de pêche afin de préserver des populations d'espèces menacées saines et de réduire l'émission de polluants marins qui augmentent les risques pour la santé humaine, afin de parvenir à des océans productifs en bonne santé qui soutiennent la sécurité alimentaire et le développement durable</p>	<p>RO2.1.0 Soutenir la gestion et la protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers pour des océans sains favorisant le développement durable par la sécurité alimentaire</p>	<p>RO2.1.1: Des politiques de gestion des écosystèmes marins et côtiers sont appliquées dans au moins quatre pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une gestion côtière intégrée à l'échelle du bassin versant dans des sites aux Fidji et à Vanuatu en recourant à l'initiative Gestion des prises accessoires et écosystèmes intégrés (BIEM) financée par le FED11 dans le cadre du programme du Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin. • Définir des politiques de gestion et renforcer les capacités pour leur mise en œuvre, cette activité étant coordonnée par la composante B1 de l'initiative Kiwa. • La gestion des îles et des océans est intégrée dans la Province centrale des Îles Salomon dans le cadre du programme Pacific BioScapes de l'Union européenne dans les petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. • Mise en place de stratégies de pêche du mérou dans la République des Îles Marshall dans le cadre du programme Pacific BioScapes.
		<p>RO2.1.2: La planification spatiale marine est mise en œuvre à l'échelle nationale dans au moins quatre pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec l'UICN, appuyer la planification spatiale marine à l'échelle nationale aux Fidji et aux Îles Salomon dans le cadre de l'initiative BIEM . • Mettre en œuvre les activités du programme de planification spatiale marine du programme Pacific BioScapes de l'Union européenne dans les petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans les Îles Cook et aux Kiribati.
		<p>RO2.1.3: Au moins trois États ou territoires insulaires océaniques ont régulièrement consulté des informations actualisées sur l'utilisation durable et sur la conservation des ressources côtières et marines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les pays à utiliser les données disponibles pour encourager une exploitation durable des ressources côtières et marines, ainsi que leur conservation. • Communiquer aux ministères les informations recueillies et les diffuser sur le portail Inform. • Échange de connaissances et atelier sur la pêche dans les récifs coralliens visant à promouvoir l'analyse des données sur la pêche et les évaluations des espèces en Micronésie dans le cadre du programme Pacific BioScapes
		<p>RO2.1.4: Les incidences et menaces pesant sur la santé des environnements côtiers et marins ont été atténuées dans au moins deux États ou territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les incidences et les menaces pesant sur les écosystèmes côtiers grâce à la mise en œuvre des composantes « Gestion côtière intégrée » et « Adaptation écosystémique aux changements climatiques » de l'initiative BIEM aux Fidji et à Vanuatu • Commencer l'exécution du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique (P-CRAP) en collaboration avec les partenaires et les pays.. • Définir quelles sont les incidences et menaces, et renforcer les capacités pour leur atténuation, cette activité étant coordonnée par la composante B1 de l'initiative Kiwa • Déterminer et cartographier les priorités régionales en matière de protection marine dans le cadre du programme Pacific BioScapes pour la Polynésie, la Micronésie et la Mélanésie. • Produire et mettre en place des fiches d'évaluation des écosystèmes pour la Micronésie dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Mesurer l'impact de la culture du kava sur les forêts tropicales, les écosystèmes côtiers et les espèces d'oiseaux clés, élaborer et mettre en œuvre des solutions dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Gestion et restauration du littoral à Moata'a et Saipipi (Samoa) dans le cadre du programme Pacific BioScapes.
<p>RO2.2 Soutenir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins, côtiers et terrestres, et de la biodiversité, en conformité avec les engagements régionaux et internationaux</p>	<p>RO2.2.0 Soutenir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins, côtiers et terrestres, et de la biodiversité, en conformité avec les engagements régionaux et internationaux</p>	<p>RO2.2.1: Les capacités de gestion des aires protégées sont améliorées dans huit États et territoires insulaires océaniques dans le cadre du programme régional d'appui du PROE, grâce à des outils comme le PIPAP .</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser, pour au moins trois États insulaires du Pacifique, des formations virtuelles de base à l'utilisation d'outils et de fonctionnalités et à la navigation sur le Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP), ainsi que des formations aux systèmes d'information géographique appliqués aux aires protégées. • Recenser les études de cas sur l'utilisation du PIPAP pour les procédures de planification et de prise de décisions aux niveaux national et régional, et les consigner par écrit. • Appuyer le travail des comités consultatifs sur les aires protégées nationales dans deux États insulaires du Pacifique. • Poursuivre la publication du bulletin hebdomadaire du PIPAP pour diffuser les informations et les supports de formation à destination des acteurs régionaux et nationaux, et atteindre un nombre d'abonnés supérieur à 720.

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
			<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'ajout de nouvelles sources d'informations dans le PIPAP, et faire passer le nombre de fiches à 6000 ; contribuer à l'intégration de liens avec d'autres sources en ligne pertinentes d'informations, d'outils et de solutions à propos des aires protégées. • Encourager l'utilisation du forum de discussion « talanoa » du PIPAP en tant qu'outil contribuant au partage et à l'échange d'informations dans la région. • Collaborer étroitement avec les personnes de contact et les spécialistes des aires protégées nationales, ainsi qu'avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE, afin de passer en revue les données sur les aires protégées et d'y apporter les dernières touches dans au moins trois États insulaires du Pacifique, notamment la publication d'informations sur le PIPAP et sur la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA). • Préparer et diffuser largement au moins quatre communiqués médiatiques, notamment pour mettre en exergue les activités associées aux aires protégées menées par le BIOPAMA et par le PROE, pour au moins deux États insulaires du Pacifique. • Aider à la mise en œuvre du Cadre stratégique du Réseau d'aires protégées dans les États fédérés de Micronésie dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Renforcer la capacité de gestion au niveau des sites des aires protégées des Palaos dans le cadre du programme Pacific BioScapes.
		<p>RO2.2.2: La Table ronde du Pacifique pour la conservation de la nature est bien coordonnée, notamment en ce qui concerne l'application du Cadre régional pour la conservation de la nature et la mise en place des aires protégées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une rencontre annuelle de la PIRT et des rencontres connexes des groupes de travail de la PIRT pour permettre une coordination efficace de la progression régionale vis-à-vis des nouveaux cadres régionaux et mondiaux pour la biodiversité. • Établir et coordonner les priorités du réseau des jeunes pour la biodiversité des îles du Pacifique dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Poursuivre l'intégration de nouveaux membres dans la PIRT.
		<p>RO2.2.3: Douze Parties du Pacifique insulaire à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu de cette Convention, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 (Accès et partage des avantages), afin d'améliorer la gestion des ressources génétiques par ces pays aux niveaux national et régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer des réunions sur la CDB pour la région du Pacifique insulaire avant et après les Conférences des Parties, notamment à propos de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. • Faire en sorte qu'une assistance technique sur l'APA soit prodiguée par des experts et expertes régionaux/ales pendant les réunions régionales précédant et suivant les CdP.
<p>RO2.3 prévenir l'extinction des espèces menacées et soutenir les mesures visant à préserver leur état de conservation</p>	<p>RO2.3.0: Appui aux mesures visant à prévenir l'extinction et la conservation des espèces menacées.</p>	<p>RO2.3.1: Au moins 10 États et territoires insulaires océaniques ont mis en œuvre le Plan d'action sur les espèces marines comme base pour la conservation des espèces marines menacées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer du matériel de sensibilisation de la population au Plan d'action sur les espèces marines financés par le projet ACPMEA3. • Organiser des ateliers sur les espèces marines à destination des États et territoires insulaires océaniques pour au plus cinq groupes d'espèces pour 2023, dans le but d'élaborer des plans de mise en œuvre nationaux pour les Plans d'action régionaux sur les espèces marines (PARES), financés par le programme ACPMEA 3. • Prendre position sur les tortues marines pour soutenir l'équipe sur les espèces menacées et migratrices engagée dans le cadre du programme Pacific BioScapes de l'UE. • Élaboration d'un manuel de surveillance et de marquage des tortues marines pour aider les États et territoires insulaires océaniques à garantir une cohérence dans la surveillance dans toute la région dans le cadre du programme Pacific BioScapes de l'UE. • Élaboration d'un manuel de surveillance des oiseaux marins dans le cadre du programme Pacific BioScapes de l'UE.
		<p>RO2.3.2: Les données et informations relatives à l'état de conservation des espèces menacées sont régulièrement communiquées aux échelles régionale et nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre e-CITES dans un pays Partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (ACP-MEA 3) • Élaborer des plans de gestion des zones importantes pour les mammifères marins ou entreprendre des travaux connexes pour soutenir lesdites zones dans deux pays insulaires du Pacifique (ACP-MEA 3) • En partenariat avec TRAFFIC, cinq Membres ont été aidés à élaborer des plans de gestion et un système de délivrance

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
		<p>RO2.3.3: Au moins un Membre ou partenaire communique régulièrement des informations relatives à l'état de conservation des espèces marines au niveau régional .</p> <p>RO2.3.4: Au moins deux sanctuaires marins ou plans de gestion supplémentaires sont pris en charge par les Membres pour la protection des espèces menacées dans la région</p> <p>RO2.3.5: Quatre États et territoires insulaires océaniques ont élaboré et appliqué des directives régionales concernant les bonnes pratiques en matière d'écotourisme axé sur les espèces.</p> <p>RO2.3.6: Les prises accessoires d'espèces menacées par la pêche commerciale ont atténué l'incidence des activités de pêche dans deux pêcheries d'importants États ou territoires insulaires océaniques, grâce à une collaboration établie dans trois pays Membres.</p>	<p>d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces marines répertoriées à l'Annexe II via l'initiative BIEM du PEUMP de l'UE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les Parties à la CITES lors de la réunion préalable à la CdP et de la CdP • Fournir un appui à la réunion du sous-comité des petits cétacés de la Commission baleinière internationale (CBI) sur les cétacés du Pacifique • Diffuser les rapports du Comité scientifique de la CBI sur les menaces pesant sur les cétacés partagés aux États ou territoires insulaires océaniques . • L'état des tortues marines dans la région est communiqué au moyen d'un mécanisme régional d'analyse des risques d'extinction dans le cadre de l'initiative de gestion des prises accessoires et des écosystèmes intégrés (BIEM). • Diffuser les informations sur la surveillance des cétacés du Pacifique dans le cadre de la gestion des prises accessoires et des écosystèmes intégrés. • Lancer une campagne de sensibilisation à la protection des tortues marines en Papouasie-Nouvelle-Guinée • Instituer au moins une réserve marine pour les espèces menacées et migratrices. • Plan de gestion des réserves marines du Samoa dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Étudier le puffin <i>Ardenna pacifica</i> du Vanuatu en tant qu'« espèce sentinelle » potentielle pour la surveillance du taux d'ingestion de la pollution plastique par les oiseaux marins dans l'hémisphère sud et dans le Pacifique tropical dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Élaborer des lignes directrices régionales sur le tourisme marin en collaboration avec SPRT0, financé dans le cadre des programmes BioScapes du Pacifique. • Élaborer des lignes directrices sur le tourisme lié aux tortues au Vanuatu dans le cadre du programme Pacific BioScapes. • Des activités sont menées dans le cadre de l'initiative BIEM pour résoudre le problème des prises accessoires d'espèces menacées dans les pêches commerciales aux Fidji, aux Îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga et au Vanuatu
<p>RO2.4 Réduire de manière significative l'impact socio-économique et écologique des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p>	<p>RO2.4.0 Réduction significative des impacts socio-économiques et écologiques des espèces envahissantes dans les écosystèmes terrestres et aquatiques par le contrôle et l'éradication des espèces prioritaires.</p>	<p>RO2.4.1: Réduction du risque de nouveaux impacts socio-économiques et environnementaux grâce à des plans actifs spécifiques de détection précoce et d'intervention rapide (Early Detection-Rapid Response - EDDR) dans 21 États et territoires insulaires océaniques.</p> <p>RO2.4.2: La résistance des écosystèmes insulaires et côtiers a été accrue grâce à l'éradication de vertébrés envahissants dans 91 îles. .</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront conçues par le biais du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager le perfectionnement de cinq plans nationaux de détection précoce et d'intervention rapide par le biais du programme régional « Protéger nos îles » du PRISMSS • Les principales activités seront maintenues jusqu'à la mi-2024 dans le cadre du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
			Pacifique. D'autres activités seront mises en place par le truchement du PRISMSS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre la stratégie du PRISMSS pour l'élimination des prédateurs mammifères des îles. ○ Encourager l'élaboration d'autres plans et opérations d'éradication par le biais du programme régional « Predator Free Pacific » (Élimination des prédateurs mammifères des îles) du PRISMSS.
		RO2.4.3: Au moins 98 plans de gestion des espèces envahissantes sont intégrés dans la procédure d'élaboration des Stratégies nationales de gestion de l'environnement dans au moins 16 États et territoires insulaires océaniques.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les Fidji et la République des Îles Marshall à actualiser leur Stratégie nationale de gestion de l'environnement en y intégrant les engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et dans leurs mécanismes de planification nationale. Prodiquer des conseils aux autres États insulaires du Pacifique susceptibles d'avoir besoin d'une assistance pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de gestion de l'environnement.
		RO2.4.4: Nette réduction de l'impact de mauvaises herbes répandues grâce à des programmes de contrôle biologique des plantes envahissantes dans au moins 11 États et territoires insulaires océaniques .	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités seront maintenues jusqu'à la mi-2024 dans le cadre du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique. D'autres activités seront conçues par le biais du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir des activités supplémentaires des États et territoires insulaires océaniques dans le cadre du programme régional « Ennemis naturels, solutions naturelles » du PRISMSS. ○ Promouvoir le développement de nouveaux agents pour les nouvelles espèces cibles prioritaires régionales afin d'améliorer la résilience des écosystèmes.
		RO2.4.5: La fonction écosystémique d'au moins 91 sites écologiques prioritaires a été rétablie par la gestion des taxons d'espèces envahissantes multiples.	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités seront maintenues jusqu'à la mi-2024 dans le cadre du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique. D'autres activités seront mises en place par le truchement du PRISMSS : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'élaboration de nouveaux plans nationaux de réhabilitation de sites par le biais du programme régional « Écosystèmes résilients, populations résilientes » du PRISMSS. • Mettre en œuvre la stratégie « Écosystèmes résilients, populations résilientes » du PRISMSS.

OBJECTIF RÉGIONAL 3
Les peuples océaniens bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>RO3.1 Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion écologiquement rationnelle du cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, notamment Cleaner Pacific 2025, et réduire considérablement les rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol</p>	<p>RO3.1.0 Minimisation des impacts néfastes des déchets par une bonne gestion de leur cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, notamment Cleaner Pacific 2025 RO3.1.1</p>	<p>RO3.1.1: Les déchets dangereux hérités du passé (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usagées, amiante, produits chimiques liquides) sont protégés comme il se doit, récupérés afin d'être traités, ou envoyés pour élimination finale dans les États et territoires insulaires océaniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets dangereux hérités du passé (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usagées, amiante, produits chimiques liquides) dans cinq États insulaires du Pacifique (Îles Salomon, Nauru, Nioué, Samoa, Tonga), dans le cadre des projets PacWastePlus, SWAP (Actions en faveur d'une gestion durable des déchets dans le Pacifique) et ISLANDS (Mise en œuvre d'un développement durable sans ou sobre en produits chimiques dans les petits États insulaires en développement)..
		<p>RO3.1.2: Au moins neuf États insulaires du Pacifique présentant des sites contaminés gèrent de manière appropriée la contamination par des déchets hérités du passé dans tous les États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider quatre États insulaires du Pacifique (Kiribati, Nauru, Nioué, Tonga) à réhabiliter ou à gérer correctement les sites contaminés pour la suppression de l'amiante dans le cadre du projet PacWastePlus.
		<p>RO3.1.3: Un financement a été obtenu pour la mise en place d'actions hautement prioritaires pour les États insulaires du Pacifique dans le cadre du Plan d'action régional océanique de lutte contre les déchets marins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier l'obtention d'accords de financement.
		<p>RO3.1.4: Les pratiques de gestion des déchets ont été améliorées dans au moins cinq États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Palaos, Polynésie française, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna) à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets et à améliorer la gestion des sites d'élimination et des installations d'entreposage des déchets dans le cadre des projets PacWastePlus, SWAP (Actions en faveur d'une gestion durable des déchets dans le Pacifique) et ISLANDS (Mise en œuvre d'un développement durable sans ou sobre en produits chimiques dans les petits États insulaires en développement).
		<p>RO3.1.5: Au moins 18 États et territoires insulaires océaniques ont mis en œuvre les cadres régionaux et internationaux convenus, notamment « Un Pacifique plus propre 2025 ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques à ratifier, accéder, et mettre en œuvre les cadres régionaux et internationaux, notamment ceux de la stratégie CP2025 • Élaborer un cadre régional de lutte contre les microplastiques et les déchets marins, éventuellement dans le cadre de la Convention de Nouméa • Prêter assistance aux groupes de travail techniques de la Table ronde pour un Pacifique plus propre • Aider les États insulaires du Pacifique à élaborer un accord mondial visant à mettre fin à la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, dans le cadre du projet australien du Comité de négociation intergouvernemental.

OBJECTIF RÉGIONAL 3: Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>RO3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, notamment pour les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets produits par les navires et les avions, les déchets plastiques marins et autres débris marins. (institutionnel)</p>	<p>RO3.2.0: Renforcement des mécanismes institutionnels à tous les niveaux pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution 3.2.1</p>	<p>RO3.2.1: Au moins 8 États et territoires insulaires océaniques ont concrétisé des politiques, stratégies, lois et réglementations relatives à des déchets spécifiques et à la gestion des polluants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques à élaborer des stratégies, politiques, législations et réglementations pour la gestion des déchets afin d'améliorer les résultats dans ce domaine • Aider les États et territoires insulaires océaniques à rendre opérationnelles leurs stratégies, législations et réglementations nationales en matière de gestion des déchets • Aider les États insulaires du Pacifique à élaborer une législation sur les plastiques à usage unique dans le cadre du projet POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique). • Aider les États insulaires du Pacifique à élaborer une politique sur les plastiques à usage unique dans le cadre du projet POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique). • Aider les États insulaires du Pacifique à mettre au point des études de référence et des systèmes de surveillance des plastiques à usage unique dans l'environnement littoral marin dans le cadre du projet POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique). • Des stratégies de changement de comportement et de sensibilisation de la population visant à réduire les plastiques à usage unique sont mises en œuvre dans les pays pilotes du POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique). • Des stratégies visant à remplacer les plastiques à usage unique par des solutions alternatives sont mises en œuvre dans les pays pilotes du POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique). • Aider les États et territoires insulaires océaniques à élaborer des stratégies, politiques, législations et réglementations pour la gestion des déchets afin d'améliorer les résultats dans ce domaine
		<p>RO3.2.2: La stratégie régionale PACPOL contre la pollution marine a été intégrée dans 18 États et territoires insulaires océaniques dans les plans et stratégies nationaux de lutte contre les marées noires, les espèces marines envahissantes et la pollution plastique marine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques (Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Wallis-et-Futuna) à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre leurs plans et stratégies nationales dans le cadre de la stratégie PACPOL (Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique) et du projet de résilience PACPLAN (Plan d'urgence régional des îles du Pacifique en cas de déversement marin).
		<p>RO3.2.3: Au moins six États et territoires insulaires océaniques ont adopté des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement pour améliorer leurs pratiques de gestion des déchets grâce à des projets de sensibilisation éducative et de changement de comportement menés par les écoles, les ONG et les organisations de la société civile dans les États et territoires insulaires océaniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à appliquer des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement, dans le cadre du projet pacWastePlus.
		<p>RO3.2.4: Au moins deux membres du personnel de chacun des 21 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques lors des activités de renforcement des capacités menées par la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution (WMPC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des États et territoires insulaires océaniques en matière de gestion des déchets et de la pollution (soit en contribuant à leur participation à des formations, soit en organisation les formations, là où les modalités des projets le permettent)
		<p>RO3.2.5: Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques sont représentés lors des conventions régionales et internationales sur la gestion des déchets et la lutte contre la pollution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter son concours à la participation et à la mobilisation des États et territoires insulaires océaniques vis-à-vis des accords multilatéraux sur l'environnement régionaux et internationaux et aux autres conventions se rattachant aux activités financées par la division WMPC. • Quatorze États insulaires du Pacifique sont représentés aux Comités de négociation intergouvernementaux 4 et 5 dans le cadre du projet australien du Comité de négociation intergouvernemental. • Organisation de la COP13 de la Convention de Waigani.

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>RO3.3 Récupérer les ressources des déchets et des polluants par le compostage (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la récupération d'énergie et d'autres mesures afin de réduire les déchets et de contribuer au développement économique et social</p>	<p>RO3.3.0 La minimisation des déchets a contribué au développement économique et social de collectivités, en adoptant des mécanismes de récupération des ressources</p>	<p>RO3.3.1: Récupération des ressources issues des déchets mise en place dans 21 États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des infrastructures de récupération des ressources matérielles (installations, usines et équipements) ou améliorer les infrastructures existantes dans neuf États et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tuvalu et Vanuatu)
		<p>RO3.3.2: Le taux d'évitement de décharge ou de génération de déchet a été accru d'au moins 2 % par habitant dans au moins 16 États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider 16 États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à mettre en place des programmes de récupération des ressources • Aider 16 États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à mettre en place des programmes de prévention des déchets.
		<p>RO3.3.3: Au moins trois États ou territoires insulaires océaniques ont renforcé les relations entre entités publiques et privées, contribuant ainsi au développement social et économique des collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider cinq États insulaires du Pacifique (Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu) à renforcer les relations entre entités privées et publiques en appuyant les associations nationales de recyclage et les activités de projet destinées à encourager les partenariats public-privé, notamment dans le cadre du Partenariat Moana Taka avec Swire Shipping. • Aider quatre États et territoires insulaires océaniques (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Palaos) à créer et à mettre en œuvre des associations de recyclage. • Les relations entre les secteurs ciblés par le POLP (Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique), à savoir le tourisme et l'industrie alimentaire) conduisent à une réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique
<p>RO3.4 Améliorer la surveillance des déchets et de la pollution dans les environnements récepteurs afin de permettre une prise de décision éclairée sur les mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement et réduire les dommages environnementaux associés</p>	<p>RO3.4: Les ÉTIO ont pris des décisions fondées sur des données probantes à partir d'informations fiables sur les déchets et la pollution</p>	<p>RO3.4.1: Mise en place d'un système régional de surveillance des déchets dans l'environnement avec l'appui des gouvernements nationaux dans 21 ÉTIO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre du système de surveillance régional des déchets dans certains pays • Organisation de la 4^e Table ronde pour un Pacifique propre.
		<p>RO3.4.2: La diffusion d'informations sur les résultats du système régional de surveillance environnementale des déchets a influencé la prise de décision relative à la gestion de déchets et à la lutte contre la pollution dans les ÉTIO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les données sur les déchets pour permettre une prise de décisions reposant sur des faits concernant les systèmes, procédés et partenariats privé-public pour la gestion des déchets

OBJECTIF RÉGIONAL 4

**Les peuples océaniens et leur environnement
bénéficient des engagements pris en faveur
des bonnes pratiques de gouvernance
environnementale et de leur application**

OBJECTIF RÉGIONAL 4: Les populations du Pacifique ainsi que leur environnement bénéficient de l'engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>RO4.1 Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, notamment par le recours aux études d'impact sur l'environnement, aux évaluations environnementales stratégiques et à l'aménagement du territoire</p>	<p>RO4.1.0 Renforcement des systèmes nationaux durable par une augmentation de l'utilisation des conclusions des évaluations de développement environnemental comme les EIE , les ESE et la planification spatiale</p>	<p>RO4.1.1: Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités et d'une formation concernant les directives régionales élaborées par le PROE en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et renforcement des capacités des autorités publiques concernant les lignes directrices régionales en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale et concernant les risques sociaux et environnementaux dans quatre États et territoires insulaires océaniques et intégration des questions de genre dans le programme (Tuvalu, Tonga, Nioué, Palaos) – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Sensibilisation et renforcement des capacités concernant les lignes directrices en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour le développement du tourisme littoral et concernant la note d'orientation sur les bonnes pratiques d'ingénierie côtière dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans deux États et territoires insulaires océaniques (Tonga et Tuvalu). • Former les formateurs dans une organisation du CORP (personnel de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud) et une autorité nationale du tourisme sur la formation à la sensibilisation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Produire des modules de renforcement des capacités en ligne pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale, reposant sur les directives régionales en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Passer en revue la réglementation nationale en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement ou les lignes directrices et les politiques en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale dans trois États ou territoires insulaires océaniques (Tonga, Samoa et Papouasie-Nouvelle-Guinée) – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Développer et renforcer les capacités du PROE à gérer les risques sociaux et environnementaux des projets - Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3) et budget de base
		<p>RO4.1.2: Au moins deux nouvelles notes d'orientation sectorielles régionales sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été rédigées, ainsi que des directives, politiques et législations en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement</p>	
		<p>RO4.1.3: Au moins neuf États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une formation sur l'utilisation des outils et des données géospatiales pour l'évaluation environnementale, la planification et la production de rapports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités du PROE en matière de systèmes d'information géospatiale en créant un poste dédié à plus long terme dans le cadre de la surveillance et la gouvernance environnementale. – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Élaborer deux modules supplémentaires de formation en ligne sur les systèmes d'information géospatiale pour les responsables de la planification et de l'évaluation environnementales dans la région. - Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Garantir l'accès et l'utilisation des États insulaires du Pacifique ayant des besoins en matière d'évaluations environnementales et de rapport sur l'état de l'environnement. Cible : au moins trois États insulaires du Pacifique – Projet d'accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). • Établir et renforcer des partenariats entre les différents programmes (Gouvernance et surveillance environnementales, Déchets, Résilience face aux changements climatiques, Écosystèmes insulaires et océaniques) pour convertir les données essentielles du PROE en données d'information géographique pour les États insulaires du Pacifique. – Projets sur les données climatiques du Fonds pour l'environnement mondial et du PNUE.

OBJECTIF RÉGIONAL 4: Les populations du Pacifique ainsi que leur environnement bénéficient de l'engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
RO4.2 Renforcer les capacités nationales à la mise en place d'une bonne gouvernance environnementale, étayée par une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, dans le but d'encourager la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux des Membres	RO4.2.0 Garantie de la capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale en intensifiant la sensibilisation et en appliquant la politique et la législation en matière d'engagements internationaux et régionaux	RO4.2.1: Au moins trois États insulaires du Pacifique continuent à intégrer les obligations et les engagements des accords multilatéraux sur l'environnement dans leurs stratégies nationales de gestion de l'environnement ou leur équivalent.	<ul style="list-style-type: none"> Aider trois États insulaires du Pacifique (Fidji, Vanuatu et République des Îles Marshall) à actualiser et à améliorer leur stratégie nationale de gestion de l'environnement pour y intégrer les engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et dans les procédures de planification nationales et intégrer les questions de genre dans le programme. Procéder à une évaluation régionale de l'état de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pour relever les difficultés et les problèmes dans la mise en conformité Renforcer l'application de la Convention de Nouméa par ses Membres et inciter les pays non-membres à y adhérer. – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). Rehausser la visibilité de la Convention de Nouméa parmi ses Membres, et améliorer la gestion de cette convention dans le cadre du PROE - Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). Renforcer la visibilité du programme d'accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3) au moyen d'infolettres, de publications, de supports de sensibilisation et des réseaux sociaux concernant l'avancement de la mise en œuvre du programme et des résultats obtenus – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). Réviser et actualiser les politiques environnementales et élaborer de nouvelles politiques pour deux États insulaires du Pacifique (Tokelau et Nioué), y compris la formation à l'élaboration de stratégies - Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3).
		RO4.2.2: Au moins quatre États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une formation aux questions de rédaction, de mise en place, de conformité et d'application des politiques environnementales.	
RO4.3 Renforcer la collecte, la surveillance et l'analyse des données environnementales et de la communication des résultats à l'échelle nationale et régionale	RO4.3.0 Amélioration de l'accès aux données et informations environnementales et de leur utilisation pour soutenir la planification, le suivi, l'établissement de rapports et la prise de décision.	RO4.3.1: Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont reçu une assistance technique et un renforcement des capacités d'aide à la formulation des rapports sur l'état de l'environnement qui sert de base pour tenir informer sur les accords multilatéraux sur l'environnement internationaux et régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> Les activités suivantes seront soutenues par le projet d'accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3), principalement par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Renforcement des capacités de formulation des rapports sur l'environnement au niveau national dans au moins deux États insulaires du Pacifique (Fidji et Îles Cook) et lien entre les rapports sur l'état de l'environnement et les obligations de rendre des comptes sur les accords multilatéraux sur l'environnement et sur les objectifs de développement durable – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). Continuer à consolider le réseau du Portail dédié à l'environnement du Pacifique (PEP). Augmenter les données disponibles à plus de 30 000 (projet sur l'amélioration des données climatiques du Fonds pour l'environnement mondial et du PNUE). Appuyer l'utilisation et l'adoption de l'outil de communication de rapports dans au moins deux États insulaires du Pacifique (Samoa et Fidji) et documenter cette utilisation aux fins des exigences en matière de rapports stratégiques (Projet FEM et PNUE).
		RO4.3.2: Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont actualisé leurs bases de données environnementales, qui sont utilisées pour la planification et la prise de décisions.	
		RO4.3.3: Un outil fonctionnel de compte rendu sur les indicateurs environnementaux a été actualisé avec de nouvelles informations dans 14 États insulaires du Pacifique pour étayer la production de rapports sur l'état de l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de développement durable, et autres exigences en matière de rapports stratégiques	

OBJECTIF RÉGIONAL 4: Les populations du Pacifique ainsi que leur environnement bénéficient de l'engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs régionaux 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
		<p>RO4.3.4: Au moins 100 membres du personnel de 6 États et territoires insulaires océaniques ont été formé-es au système de surveillance des bases de données sur l'environnement en vue d'améliorer l'établissement de rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités d'au moins 50 membres du personnel à l'utilisation de la base de données environnementale prise en charge par les plateformes de formation en ligne dans les pays Membres (projet sur l'amélioration des données climatiques du Fonds pour l'environnement mondial et du PNUE). Organiser des ateliers de formation pour les agents en charge de l'application des lois (quarantaine, douanes, pêches) dans certains États insulaires du Pacifique pour améliorer la collecte d'informations et de données afin de contribuer aux exigences en matière de compte rendu au regard des accords multilatéraux sur l'environnement concernés, tels que les conventions CITES, CMS, de Bâle, de Minamata, de Waigani et de Nouméa MEA 3 – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3). Organiser des formations à l'outil e-CITES pour les agents chargés de l'application de la loi. – Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3).
		<p>RO 4.3.5: Un financement a été obtenu pour l'élargissement du projet Inform par le PROE et les pays Membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer au moins une proposition destinée à élargir le projet et à combler les lacunes décelées dans l'exécution du programme de gouvernance et surveillance environnementale et du projet Inform dans le cadre du PIP4 (plan de mise en œuvre des performances).
<p>RO4.4 Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et à l'utilisation effective et efficace des fonds afin d'appliquer les interventions nécessaires</p>	<p>RO4.4.0 Renforcement de l'accès des ÉTIO mécanismes de financement, y compris l'utilisation efficace et efficiente des fonds dans la réalisation des interventions environnementales requises</p>	<p>RO4.4.1: Au moins six États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une aide dans la mise en place de mécanismes nationaux en tant qu'entité d'accréditation pour l'accès aux fonds environnementaux destinés aux projets nationaux prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cf. OG2.2.1
		<p>RO4.4.2: Les États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'un accès accru aux possibilités de financement pour mettre en œuvre les priorités environnementales nationales qui englobent les engagements internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cf. OG2.2.1
		<p>RO4.4.3: Au moins quatre États et territoires insulaires océaniques sont en mesure de mettre en œuvre des réponses aux priorités environnementales nationales conformément aux engagements régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'avancée du programme ACP-MEA 3 et compiler les résultats en vue de l'élaboration d'une autre proposition de financement de projet – Projet d'accords multilatéraux sur l'environnement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique 3 (AME ACP 3).
<p>RO4.5 Renforcer les synergies entre la science, la politique et les connaissances traditionnelles et locales pour guider la prise de décision</p>	<p>RO4.5.0 Partage des connaissances entre les pays membres grâce à une gestion optimisée et à l'accès à des systèmes d'information fiables. Systèmes d'information</p>	<p>RO4.5.1: Au moins 12 États et territoires insulaires océaniques ont mis en place de nouvelles politiques intégrant les savoirs traditionnels à la science moderne, en insistant sur le secteur environnemental dans l'ensemble des pays Membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Voir RG1.3.2 et RG1.3.3.
		<p>RO4.5.2: Au moins sept États et territoires insulaires océaniques ont encouragé la cohésion entre savoirs traditionnels et science moderne dans les procédures de prise de décisions concernant le secteur de l'environnement dans les pays Membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Voir RG2.3.2

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1: Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs organisationnels 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
<p>OO1.1 Partager et utiliser les connaissances grâce au développement et à la maintenance de systèmes et de processus fiables pour la collecte, le stockage et l'accès efficaces aux informations essentielles</p>	<p>OO1.1.0 Partage des connaissances entre pays membres grâce à une gestion optimisée et à un accès à des systèmes d'information fiables</p>	<p>OO1.1.1: Maintien à 90 % de la disponibilité opérationnelle des plateformes TIC, ce qui permet de renforcer l'accessibilité des parties prenantes, y compris des citoyen-nes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à niveau l'infrastructure du réseau central. • Maintenir et tester les plans de relèvement après une catastrophe et gérer les accords de prestation de services. • Augmenter la bande passante Internet. • Migrer les dossiers publics vers Office 365. • Mettre à niveau le PABX et les communications unifiées. • Réviser et mettre à niveau la sécurité des TIC. • Améliorer la surveillance et la résolution des problèmes liés aux TIC en utilisant l'IA, etc. • Continuer à améliorer et renforcer la bibliothèque virtuelle pour que les utilisateurs bénéficient d'une expérience sans faille.
		<p>OO1.1.2: Au moins 90 % des demandes de service émanant des principaux acteurs reçoivent une réponse appropriée en temps opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la fonctionnalité et l'intégration de l'application du centre d'assistance. • Contribuer au renforcement des capacités informatiques et des systèmes d'information pour les différentes parties prenantes. • Renforcer les capacités informatiques et de mobilisation des ressources du PROE. • Élaborer des supports de formation en ligne pour renforcer les connaissances informatiques du personnel et des Membres (auto-apprentissage, intégration, savoir-faire, cours techniques). • Procéder à une enquête auprès du personnel sur l'efficacité et l'efficience des services et des systèmes informatiques. • Les demandes d'information des Membres et des parties prenantes sont traitées en temps utile.
		<p>OO1.1.3: Au moins 80 % du personnel est satisfait chaque année des services de supervision technique sur les questions informatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du département informatique aux principaux groupes et comités consultatifs stratégiques. • Mise à niveau du système de gestion électronique des documents et des dossiers. • Enquête de satisfaction annuelle sur les services informatiques. • Progression des initiatives de transformation numérique. • Retour d'information du personnel sur les systèmes et les services informatiques.
		<p>OO1.1.4: L'accès aux produits du savoir du PROE par le personnel, les Membres et les parties prenantes enregistre une hausse de 10 % par an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services de recherche et de fourniture de documents au personnel, aux membres et aux parties prenantes du PROE. • Maintenir et actualiser la bibliothèque virtuelle du PROE, publication sur le site des derniers produits du savoir publiés par le PROE et par ses partenaires. • Renforcer les services d'information et de bibliothèque dans les bureaux décentralisés du PROE. • Acquérir de nouvelles ressources de connaissances afin de garantir que le personnel ait accès aux dernières connaissances sur l'environnement dans le Pacifique. • Mettre en œuvre la stratégie de gestion des connaissances internes du PROE. • Formation à la gestion de l'information et des connaissances des documentalistes et des responsables de l'information et des connaissances du Pacifique. • Organiser un café des connaissances en collaboration avec les projets du PROE et les autres organisations partenaires. • Faire connaître le PROE et son travail dans les écoles du Pacifique.
		<p>OO1.1.5: Au moins 80 % des produits de gestion des connaissances du PROE sont diffusés chaque année sur les plateformes informatiques auprès de toutes les parties prenantes et les partenaires (y compris les bibliothèques dépositaires).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête pour évaluer la satisfaction du personnel concernant les services de gestion des de l'information et des connaissances. • Diffuser les produits de connaissances du PROE à destination des Membres, des parties prenantes et des bibliothèques dépositaires en temps opportun par différents médias (listes d'envoi, bibliothèque virtuelle, site Internet, réseaux sociaux, GML, projets respectifs). • Poursuivre la série de séminaires réguliers à destination du personnel et le partage des savoirs sur divers sujets d'intérêt, en faisant appel à des intervenants extérieurs. • Organiser des formations pour le personnel en collaboration avec les départements, les équipes et les programmes des autres organisations gouvernementales.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1: Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs organisationnels 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
			<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la pratique d'une bonne gouvernance en matière de gestion des documents dans le cadre d'activités de formation et de sensibilisation. Mettre en place une collection pertinente de supports de ressources de bibliothèque rendant compte de la diversité des programmes et projets au sein du PROE.
		<p>OO1.1.6: Au moins 50 % de la collection de documents anciens du PROE est disponible sous forme numérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Numériser la collection de documents anciens du PROE et réunir les documents disponibles dans d'autres portails internes, externes et du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC). Numériser les ressources multimédias et les intégrer à la plateforme de formation en ligne du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) et à d'autres portails internes et externes existants. Renforcer les ressources et les capacités du personnel en matière de gestion de l'information et des connaissances. Mieux faire connaître la gestion des archives et des documents dans le cadre d'activités de formation et de sensibilisation. Révision des politiques existantes.
<p>OO1.2 Inciter un changement de comportement positif au sein du PROE et de ses parties prenantes par le biais de communications convaincantes, réfléchies et intégrée</p>	<p>OO 1.2.0 Le PROE et ses partenaires ont influencé l'intégration d'une communication intégrée Pays Membres</p>	<p>OO1.2.1: Au moins 50 % des spécialistes de l'environnement formés aux médias ont fait entendre la voix du Pacifique sur le rôle des médias dans l'environnement lors d'événements phares du PROE, et notamment au cours de la CdP sur les accords multilatéraux sur l'environnement entre les pays Membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des séances d'éducation aux médias pour les professionnel·les du Pacifique et des formations en compétences communicationnelles. Formation des journalistes du Pacifique visant à faire entendre la voix du Pacifique sur les questions environnementales à travers les plateformes médiatiques. Participer à des séminaires médiatiques régionaux pour créer des réseaux efficaces qui amélioreront la visibilité de l'environnement océanien.
		<p>OO1.2.2: Au moins six États et territoires insulaires océaniques ont mis en place une stratégie nationale de communication inspirée du modèle de communication élaboré par le PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la Campagne de communication du Pacifique à l'occasion des manifestations phares du PROE et lors des CdP des accords multilatéraux sur l'environnement, le cas échéant. Appuyer les activités menées dans les pays Membres du PROE visant à l'élaboration de plans, de stratégies et de guides de communication permettant de générer une sensibilisation environnementale et des changements de comportement positifs.
		<p>OO1.2.3: Toutes les activités de vulgarisation se fondent sur les pratiques environnementales durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sur demande, mener des activités de renforcement des capacités pour les Membres océaniques afin d'élaborer, de mettre en place, de surveiller et d'évaluer les stratégies et les guides de communication, notamment en encourageant l'élaboration de ressources documentaires inspirées par ces guides et ces stratégies. Des campagnes de communications nationales et régionales sont coordonnées et mises en place en collaboration avec le travail environnemental entrepris par le personnel du PROE
		<p>OO1.2.4: Les produits de communication du PROE sont utilisés par 10 États et territoires insulaires océaniques pour élaborer leurs politiques environnementales nationales avec l'aide des partenaires et des donateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des ressources à propos de l'environnement océanien sont élaborées par le PROE et diffusées (dont un rapport annuel du PROE, des fiches d'information, études de cas, rapports, manuels et guides)..
<p>OO1.3 Améliorer la qualité et l'interopérabilité de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication au PROE et dans la région</p>	<p>OO1.3.0 Qualité des services fournis grâce à une meilleure interopérabilité de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication au siège du PROE et dans les bureaux régionaux</p>	<p>OO1.3.1: Une interopérabilité d'au moins 70 % entre les systèmes du PROE a été atteinte en temps opportun pour répondre aux besoins des utilisateurs des TIC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réviser et perfectionner les systèmes d'information du PROE afin de renforcer l'interopérabilité. Réviser et améliorer l'expérience utilisateur dans tous les systèmes. Encourager la transformation numérique pour harmoniser les procédures organisationnelles et opérationnelles.
		<p>OO1.3.2: Des normes d'interopérabilité ont été adoptées et intégrées dans les activités de conception de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire jouer un rôle actif au département informatique dans les principaux groupes et comités consultatifs stratégiques. Réviser et actualiser les normes d'interopérabilité. Réviser les politiques informatiques et consultations internes entre pairs.
		<p>OO1.3.3: L'interopérabilité a été améliorée dans au moins une antenne sous-régionale et au siège du PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des directives standards pour l'interopérabilité à distance. Mettre en œuvre une stratégie en matière de TIC comprenant de nouvelles politiques visant à appuyer le passage à la gestion des activités en ligne. Améliorer la liaison et l'interopérabilité de la bibliothèque virtuelle du PROE avec les portails d'information et les bases de données existants.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1: Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux

**PIP4
2024- 2025**

Objectifs organisationnels 2026	PIP4 2024/2025 Résultats	Indicateurs 2024/2025	Activités principales 2024/2025
		<p>OO1.3.4: Le recouvrement des coûts des TIC a été adopté et intégré dans les activités et dans la conception de projets, avec des recommandations sur les technologies de l'information et des communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'intégration du recouvrement des coûts des TIC dans les activités et les budgets des projets. • Adopter un mécanisme de gestion des déchets électroniques.
		<p>OO1.3.5: Au moins 70 % des produits de gestion des connaissances produits par les programmes sont catalogués avec des liens pointant vers les portails du PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les services de gestion des connaissances dans le budget des projets du PROE. • Cataloguer l'ensemble des publications officielles du PROE dans la bibliothèque virtuelle et les rendre disponibles sur le site du PROE. • Étiqueter les produits de connaissances pertinents dans la bibliothèque virtuelle afin de favoriser leur intégration dans les autres portails et systèmes d'information internes. • Inclure dans les projets des provisions budgétaires de recouvrement des coûts pour les activités de gestion des connaissances. • Organiser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des divers acteurs pour obtenir des informations sur ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré. • Continuer à améliorer l'expérience des utilisateurs/utilisatrices concernant l'utilisation de l'intranet du PROE (Fagogo) comme source unique de référence pour toutes les informations internes. • Renforcer les capacités des professionnels de l'information et des gestionnaires des connaissances dans les États et territoires insulaires océaniques à utiliser les portails du PROE et les autres systèmes d'information en ligne.

ORGANISATIONAL GOAL 2: SPREP has multi-disciplinary processes in programme delivery and in supporting Members to develop national and regional policies and strategies

**PIP4
2024- 2025**

2026 Organisational Objectives	PIP4 2024-2025 Outcomes	Indicators 2024-2025	Key Activities 2024-2025
<p>OO2.1 Renforcer le cadre du PROE dans lequel s'établissent les rapports sur les enseignements et les résultats, en intégrant des volets relatifs à la performance environnementale et organisationnelle</p>	<p>OO2.1.0 Renforcement des capacités du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (RIE) pour les mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique, en tant que canal pour d'autres mécanismes de financement de l'environnement. (OO3.4)</p>	<p>OO2.1.1: Au moins 18 Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire du PROE ont élaboré ou signé des priorités stratégiques convenues à haut niveau et clairement articulées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec les Membres des îles du Pacifique pour initier l'élaboration des Cadres de partenariat stratégique. • Élaborer des Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire avec des priorités stratégiques de haut niveau, conformes aux priorités nationales et régionales en matière d'environnement, en concertation avec les Membres des îles du Pacifique. • Procéder à un suivi et à une évaluation annuels des Cadres de partenariat stratégique, en phase avec les délais du PIP et avec les plans convenus de suivi et d'évaluation pour chacun de ces Cadres.
		<p>OO2.1.2: Au moins 95 % des projets approuvés par l'équipe de direction devant être financés par des donateurs respectent les mécanismes de garantie adéquats adoptés annuellement par le Groupe de suivi et d'examen de projets (PRMG).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'environnement et du milieu social et autres normes de mise en œuvre de projets, par le truchement du Groupe de suivi et d'examen de projets. • Mener une évaluation périodique sur l'état d'avancement des projets au moyen de panneaux de contrôle ou d'un code tricolore pour assister la direction dans ses prises de décisions.
		<p>OO2.1.3: Des services améliorés ont été fournis aux États et territoires insulaires océaniques par l'exécution de programmes intégrés adoptant une impulsion pour la transformation environnementale dans la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des approches multidisciplinaires tenant compte de l'équité de genre, l'inclusion sociale, l'innovation et la gestion des risques afin de garantir l'efficacité, l'efficience et la durabilité dans l'ensemble de l'organisation • Réviser les politiques et directives actuelles du PROE, et élaborer de nouvelles politiques thématiques visant à renforcer la programmation intégrée dans toute l'organisation • Develop a roadmap for developing the next SPREP Strategic Plan.
		<p>OO2.1.4: Au moins 85 % des projets enregistrés dans le Système d'information de projet (SIGP), de la phase de conception à la phase de mise en œuvre, font l'objet d'un rapport annuel au PRMG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'état d'avancement des phases de projet, eu égard au cycle de projet appliqué par le Système d'information pour la gestion des projets et à la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique. • Solliciter les retours des directeurs et directrices de programmes, de départements et d'unité de travail concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets par le biais de rapports transmis au Groupe de suivi et d'examen de projets.
	<p>OO2.2 Renforcement de l'apprentissage du PROE et du cadre de communication des résultats en intégrant les performances organisationnelles et environnementales, basé sur une politique de mise en œuvre du programme axée sur les résultats</p>	<p>OO 2.2.1: Hausse du nombre de projets approuvés et en cours de mis en œuvre, y compris de ceux qui passent en phase de planification, et du volume de financement obtenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les États insulaires du Pacifique se sont vu demander d'élaborer et soumettre des notes conceptuelles, des demandes de financement de préparation de projet et des plans de projet (aide à la préparation, planification nationale de l'adaptation et propositions à part entière) devant être transmis au Fonds vert pour le climat, au Fonds d'adaptation et au Fonds pour l'environnement mondial. • Commencer la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation des États fédérés de Micronésie et de Nioué. • Collaborer avec les entités de mise en œuvre dans le cadre du travail avec les États insulaires du Pacifique. • Obtenir un financement pour les projets régionaux (Projet du Pacifique pour l'économie bleue et Programme One Pacific). • Aider les États insulaires du Pacifique dans le cadre de projets d'aide à la préparation pour progresser en vue de la mise en place d'organismes nationaux d'accès direct dans les pays concernés. • Jouer le rôle d'organisme de mise en œuvre et assurer des fonctions de gestion et de supervision pour les projets approuvés. • Surveiller la mise en œuvre, l'avancement et l'efficacité des projets approuvés (état de préparation = Nioué, République des Îles Marshall et Nauru, Fonds d'adaptation des États fédérés de Micronésie, VanKIRAP et financement de préparation de projet CSL). • Collaborer avec les autres entités accréditées, partenaires et organisations pour optimiser l'accès des États insulaires du Pacifique au financement de l'action climatique. • Élaborer une stratégie de mobilisation des donateurs afin d'élargir l'accès à des financements autres que les fonds climatiques verticaux existants (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds d'adaptation, Fonds vert pour le climat). • Participer activement au forum régional et aux forums internationaux des partenaires de développement afin d'identifier les possibilités stratégiques et thématiques pour financer les priorités nationales qui sont alignées sur le plan stratégique du PROE

ORGANISATIONAL GOAL 2: SPREP has multi-disciplinary processes in programme delivery and in supporting Members to develop national and regional policies and strategies

**PIP4
2024- 2025**

2026 Organisational Objectives	PIP4 2024-2025 Outcomes	Indicators 2024-2025	Key Activities 2024-2025
		<p>OO2.2.2: Le PROE a conservé son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation, conformément aux statuts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et terminer les démarches de réaccréditation du PROE auprès du Fonds pour l'adaptation. Continuer à rendre des comptes conformément à l'accord-cadre d'accréditation et à l'accord d'activités financées du Fonds vert pour le climat.
		<p>OO2.2.3: Au moins 70 % des États insulaires du Pacifique avec lesquels le PROE a collaboré dans son rôle d'organisme régional de mise en œuvre sont satisfaits des services reçus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer la collaboration avec les États insulaires du Pacifique pour la conception et la mise en œuvre de projets. Travailler à l'obtention d'un financement pour le projet de sécurité de l'eau du Fonds d'adaptation des Kiribati, One ICIEWs et CSL Papouasie-Nouvelle-Guinée).
		<p>OO 2.2.4: Les politiques, procédures et systèmes de gestion des projets du PROE ont été renforcés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avancer dans la mise en œuvre de l'état de préparation du PROE qui aboutira à la finalisation du manuel des entités de mise en œuvre du PROE, à la révision du Groupe de suivi et d'examen de projets, à l'amélioration de la structure du système de gestion environnementale et sociale et GRM du PROE.
<p>OO2.3 Renforcer le cadre d'apprentissage et de communication des résultats du PROE, en intégrant les performances organisationnelles et environnementales.</p>	<p>OO 2.3.0 Renforcement de l'apprentissage du PROE et du cadre de communication des résultats en intégrant les performances organisationnelles et environnementales, basé sur une politique de mise en œuvre du programme axée sur les résultats</p>	<p>OO2.3.1: Un cadre de formation axé sur les résultats a été adopté et mis en œuvre par le PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les formations et la sensibilisation en interne pour les attachés-es de programme à propos du cadre logique, du cadre de résultats, des réglages d'indicateurs, du plan de suivi-évaluation, de la théorie du changement, des évaluations formatives et sommatives et de l'évaluation des performances. Organiser un atelier de trois jours sur le suivi et l'évaluation dans les bureaux régionaux, à destination du personnel et des partenaires (États fédérés de Micronésie, Fidji, République des Îles Marshall, Îles Salomon, Vanuatu), portant également sur les comptes rendus.
		<p>OO2.3.2: Le Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP) a été approuvé par les Membres lors de réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance, compte tenu des résultats atteints eu égard à ce plan, du Cadre de résultats et du budget-plan annuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à présenter les rapports du PIP lors des réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance. Le cadre de résultats, le plan de mise en œuvre des performances et le programme de travail et budget annuel sont approuvés par les réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance. Veiller à ce que les programmes utilisent des budgets axés sur les résultats afin de garantir la mise en œuvre des activités prévues conformément aux pratiques de suivi et d'évaluation.
		<p>OO2.3.3: Les partenaires apportent leurs contributions aux performances de la mise en œuvre des programmes par le PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les donateurs et les partenaires à défendre les cadres institutionnels du PROE (plan de mise en œuvre des performances, cadre de résultats, programme de travail et budget annuel). Élaborer des plans de suivi, d'évaluation, de rapport et de formation pour le Cadre de partenariat stratégique des pays et territoires. Collaborer avec les organisations du CORP et les partenaires pour la création d'une plateforme cohérente pour l'évaluation des cadres de performances et autres cadres de formation.
		<p>OO2.3.4: La politique de suivi et évaluation du PROE est adoptée dans toute l'organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mener des projets pilotes et tester, dans la mesure du possible, les évaluations internes formatives pour une sélection de projets du PROE en coordination avec les programmes. Renforcer le système de la Base de données des îles du Pacifique pour le renforcement des capacités (PIDOC) en vue de l'organisation du renforcement des capacités pour les rapports stratégiques une fois transmis au PROE de la part du J-PRISM. Évaluer l'efficacité et l'efficience d'une sélection de projets du SPREP mis en œuvre dans les États et territoires insulaires océaniques. Surveiller et rendre compte de l'intégration des indicateurs relatifs à l'équité de genre et à l'inclusion sociale dans les programmes. Surveiller et évaluer les risques prioritaires en faveur de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles. Appliquer la politique et les directives en matière de suivi-évaluation, en collaboration avec les autres programmes et départements, donateurs et partenaires.

ORGANISATIONAL GOAL 3: SPREP has a reliable and sustainable funding base to achieve environmental outcomes for the benefit of the Pacific islands region and manages its programmes and operations to stay within its agreed budget

**PIP4
2024- 2025**

2026 Organisational Objectives	PIP4 2024-2025 Outcomes	Indicators 2024-2025	Key Activities 2024-2025
OO3.1 Atteindre un budget équilibré et durable	OO3.1.0 Concrétisation d'un budget équilibré et viable	OO3.1.1: Les performances financières annuelles permettent d'obtenir au moins l'équilibre financier. OO3.1.2: Les réserves sont maintenues à un niveau positif.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler régulièrement les flux de trésorerie et le budget de l'organisation et fournir des recommandations et des conseils pertinents à la direction. • Produire des projets financiers et normes budgétaires en temps utile. • Fournir des services d'appui administratif à l'ensemble du personnel et des titulaires et, si nécessaire, procéder à leur examen en vue d'améliorations • Conseiller l'équipe de direction et le personnel sur les questions financières et politiques. • Surveillance et gestion active de l'exposition aux risques de change. • Gestion des biens immobiliers afin de les maintenir aux normes établies. • Fournir des services d'appui administratif à l'ensemble du personnel et des titulaires et, si nécessaire, procéder à leur examen en vue d'améliorations
OO3.2 Gérer les fonds de manière efficace et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion, de suivi, d'évaluation et de compte rendu des programmes.	OO3.2.0 Fonds gérés de manière efficace et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés dans systèmes de gestion, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports relatifs aux programmes.	OO3.2.1: Les risques ont été recensés et atténués à l'aide d'une politique de gestion des risques actualisée.	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes contractuelles et aux problèmes juridiques et les résoudre. • Réviser et gérer les risques régulièrement.
		OO3.2.2: Les systèmes fiduciaires ont assuré une gestion financière précise et intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et suivre continuellement les risques. • Favoriser la réalisation d'un plan de travail d'audit interne pour mitiger les risques identifiés. • Fournir des déclarations et des données financières précises et en temps voulu pour 2024 et 2025. • Obtenir un avis sans réserve de l'audit annuel du PROE pour 2024 et 2025.
		OO3.2.3: Les donateurs et les partenaires ont approuvé les rapports financiers des projets concernés.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'audit des projets afin de garantir l'obtention d'un avis d'audit sans réserve pour 2024 et 2025. • Répondre aux exigences des donateurs en fournissant des conseils et des services de haute qualité. • Fournir des rapports financiers en temps voulu afin de répondre à toutes les exigences des donateurs. • Consolider la fonction d'audit interne (ressources, système et procédures). • Tirer parti de l'utilisation de la technologie pour automatiser les procédures manuelles.
OO3.3 Rechercher de nouvelles sources et formes de financement durable	OO3.3.0 Sources de financement supplémentaires avec financement durable gérées	OO3.3.1: La « politique de recouvrement des coûts » est appliquée et utilisée efficacement pour les investissements provenant des contributions des donateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les contributions au titre d'appui aux programmes et les plans de recouvrement des coûts. • Réviser la structure de financement du PROE. • Approbation de la stratégie de financement durable par les Membres.
		OO3.3.2: Au moins 75 % des projets ont inclus une procédure de recouvrement des coûts.	
		OO3.3.3: Les frais d'appui aux programmes sont intégrés dans les budgets des projets concernés.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 : Le PROE dirige et s'engage dans des partenariats et des collaborations productifs

**PIP4
2024- 2025**

2026 Organisational Objectives	PIP4 2024-2025 Outcomes	Indicators 2024-2025	Key Activities 2024-2025
<p>OO4.1 Améliorer les partenariats du PROE, y compris le développement d'accords mutuellement bénéfiques dont les rôles des deux partenaires sont clairement définis et avec des résultats mesurables qui sont régulièrement entretenus</p>	<p>OO4.1.0 Renforcement des partenariats du PROE sur la base d'accords mutuellement bénéfiques avec des rôles définis pour les partenaires en vue d'une appropriation durable</p>	<p>OO4.1.1: La Stratégie du PROE pour la mobilisation des partenaires et des ressources suit des procédures et directives opérationnelles claires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer tous les nouveaux partenariats proposés au niveau organisationnel et par le Groupe de référence des partenariats et des ressources, conformément à la Stratégie approuvée pour la mobilisation des partenaires et des ressources. Terminer l'élaboration de la politique de partenariat du PROE.
	<p>OO4.1.2: Au moins quatre nouveaux partenariats ont été élaborés ou conclus pour contribuer à l'avancement dans le cadre des priorités environnementales, conformément aux engagements internationaux et régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier les possibilités et établir de nouveaux partenariats stratégiques qui contribueront à la réalisation des priorités du plan stratégique 2017-2026. Établissement de nouveaux partenariats et signature accords. 	
	<p>OO4.1.3: Au moins 30 % des partenariats actuels génèrent des résultats qui ajoutent de la valeur à l'atteinte des priorités stratégiques du PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les progrès des partenariats existants et en rendre compte, notamment les principaux objectifs et résultats réalisés. Étudier la possibilité de poursuivre le dialogue de partenariat du PROE comme mécanisme de mobilisation des donateurs et des partenaires auprès du PROE. 	
	<p>OO4.2.0 Engagements de partenariats régionaux stratégiques, y compris la collaboration internationale soutenu avec des engagements de haut niveau dans divers forums axés sur la protection et la sécurité de l'environnement dans la région du Pacifique (De OO3.3)</p>	<p>OO4.2.1: Au moins une manifestation stratégique de haut niveau a été organisée en partenariat avec le PROE et les principaux partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la participation et les contributions aux principales instances du CORP, conformément au mandat du PROE, afin de favoriser l'atteinte des objectifs prioritaires définis par les dirigeants.
	<p>OO 4.2.2: Protection du PROE contre les actions en justice grâce à la résolution de litiges et aux mesures prises en réponse aux recommandations, avec conseils juridiques auprès de la direction pour tous les programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils juridiques suffisants au personnel et à la direction afin de garantir la protection juridique des engagements du PROE dans les programmes et départements. 	
	<p>OO4.2.3: Les obligations contractuelles ont été remplies avec l'ensemble des parties (donateurs, consultant-es, personnel, etc.), notamment en ce qui concerne les accords nationaux avec le gouvernement du Samoa portant sur les privilèges et immunités recevables (impôts, infractions civiles, etc.) pour l'ensemble du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les obligations standards prévues dans les contrats et les accords de partenariat soient maintenues dans l'ensemble des programmes lors des révisions juridiques. Toute proposition de modification des conditions générales du contrat est soigneusement examinée et négociée par le service juridique avant d'être incluse. Mobiliser les partenaires clés et établir une collaboration avec eux dans le cadre de dialogues et de concertations stratégiques de haut niveau, tels que les Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, afin de mettre en exergue les grands enjeux et priorités en matière d'environnement. Actualiser les évaluations de la législation environnementale publiées en 2018 pour les Membres en tant que ressource pour les pays Membres, le personnel et les citoyens utilisateurs/citoyennes utilisatrices. 	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 : Le PROE a accès à un groupe de personnes ayant les attitudes, les connaissances et les compétences nécessaires pour lui permettre de concrétiser sa vision régionale commune

**PIP4
2024- 2025**

2026 Organisational Objectives	PIP4 2024-2025 Outcomes	Indicators 2024-2025	Key Activities 2024-2025
OO5.1 Recruter et conserver des personnes qui collaborent grâce à leurs compétences et leurs connaissances à la réalisation efficace et efficiente du plan stratégique du PROE, notamment grâce à une aide technique.	OO5.1.0: Le personnel recruté et retenu possède les connaissances et les compétences qui contribuent à la réalisation efficace et efficiente du plan stratégique du PROE.	OO5.1.1 a) La politique de recrutement et de sélection est mise à jour. b) Le principe de ne pas dépasser les six mois pour une période de recrutement est adopté. c) Un taux de rétention annuel du personnel d'au moins 70 % est atteint.	a) Mettre en œuvre la politique révisée de recrutement et de sélection et continuer à identifier les domaines d'amélioration du processus, en particulier le passage à un système en ligne b) Mettre en œuvre les priorités identifiées dans le plan du personnel, à savoir : i. la planification de la succession ; ii. la gestion des talents ; iii. le lien avec les initiatives en matière de rémunération et autres initiatives organisationnelles traitant des questions de rotation du personnel
		OO5.1.2 a) Une aide budgétaire est allouée et approuvée pour l'application de la Stratégie en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la rémunération, les performances et les mouvements de la grille salariale. b) Au moins 70 % d'évaluations positives provenant de la boîte à suggestion et du comité du personnel concernant les actions et les solutions ayant fait preuve de résultats, ainsi que concernant les questions relatives au personnel en général liées aux politiques de ressources humaines, aux pratiques et aux méthodes de travail	a) Mettre en œuvre : i. les résultats approuvés de la révision des rémunérations qui permettent de mettre à jour la rémunération du personnel et de l'aligner sur le marché de recrutement correspondant ; ii. les rémunérations supplémentaires axées sur les performances ; iii. les mouvements et ajustements pertinents de la grille des salaires. b) Répondre et proposer des solutions aux suggestions de la boîte à idées, aux propositions du comité consultatif du personnel et aux questions concernant le personnel de manière générale.
		OO5.1.3 a) Au moins 50 % des recommandations de l'évaluation de la rémunération sont appliquées	a) Appliquer le règlement du personnel révisé et mis à jour b) Appliquer les nouvelles politiques dans les domaines suivants : i. télétravail et modalités de travail flexibles ; ii. rémunération du personnel ; iii. emploi secondaire et engagement ; iv. plaintes ; v. système d'amélioration des résultats personnels ; vi. poursuivre l'élaboration de nouvelles politiques si néces
OO5.2 Renforcer les capacités et les compétences de nos ressources humaines à travers un développement professionnel continu au sein d'une culture professionnellement stimulante du lieu de travail.	OO5.2.0: Renforcement du potentiel et des capacités en ressources humaines par la formation professionnelle continue au sein d'une culture professionnelle valorisante dans un environnement de travail stimulant (Pacifique)	OO5.2.1 a) Budget de capacité équivalent à 5 % de la masse salariale, approprié pour la direction, et des programmes de renforcement des capacités pour le personnel. b) Au moins 70 % des membres du personnel ont suivi des programmes de développement professionnel continu et sur les capacités d'organisation.	a) Les besoins du personnel déterminés dans les plans de formation et de développement sont soutenus par des programmes de renforcement des capacités. b) Élaborer et appliquer les éléments suivants : i. Cadre des talents pour la direction ii. Cadre de renforcement des capacités iii. Programmes de renforcement des capacités et sur les capacités d'organisation
		OO5.2.2 a) Au moins 70 % des rapports sur les incidents évités de justesse sont documentés et des mesures sont prises. b) Diminution du TRIFR (taux de fréquence des blessures enregistrables totales = nombre d'accidents × 1 000 000 ÷ nombre total d'heures de travail fournies par les employé-es).	a) Élaborer et appliquer les éléments suivants : i. Système de gestion du bien-être, de la santé, de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement ii. Évaluation des politiques iii. Système de rapport d'accidents iv. Système de permis pour la sécurité au travail v. Système de gestion des changements b) Réaliser deux audits annuels des contrôles et des dangers
OO5.3 Construire une culture constructive, stimulante, et axée sur les résultats où travailler dans une équipe collaborative qui respecte et accorde de la Valeur aux autres représente la norme	OO5.3.0 Culture axée sur les résultats a valorisé notre personnel à travers un travail d'équipe collaboratif	OO5.3.1 a) Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour répondre aux résultats et au retour d'information de l'enquête menée auprès du personnel. b) Au moins 90 % du personnel participe à des programmes de transformation de la culture organisationnelle qui reflète un travail d'équipe collaboratif valorisant les normes de chacun et favorisant une culture d'inclusion et de résilience	a) Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour répondre aux résultats et au retour d'information de l'enquête menée auprès du personnel b) Élaborer et appliquer les éléments suivants : i. le cadre des valeurs et des compétences ; ii. le programme de transformation culturelle en vue de renforcer l'inclusion et la résilience;